

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière de la Ville, que le règlement numéro 853-20 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de deux-millions-cinq-cent-cinquante-cinq-mille dollars (2 555 000\$) de la municipalité de Sainte-Catherine a été adopté comme suit :

- .- Avis de motion: 10 décembre 2019
- .- Dépôt du projet de règlement : 10 décembre 2019
- .- Adoption: 21 janvier 2020
- .- Approbation du Ministère des Affaires Municipales et Habitation: 17 mars 2020
- .- Entrée en vigueur: 18 mars 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut habituellement le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Dans les circonstances pandémiques actuelles le règlement sera disponible pour consultation sur demande.

Donné à Sainte-Catherine, ce 30 mars 2020

(Signé) *Pascalie Tanguay*

Me Pascalie Tanguay,
Directrice des Services juridiques et greffière